



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 juin 2015

L'an deux mil quinze, le trente juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2015

Présents :

Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Pascal SUDRE, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Sylvie SIGOT, Loïc FAYON, Daniel HOAREAU, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Patricia MARTIN, Bernard HOUZEAU

Absents excusés :

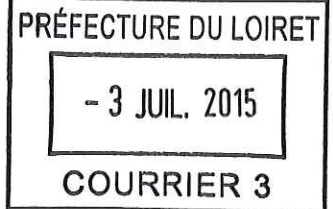
Thierry AUBINEAU donnant pouvoir à Jenny OLLIVIER
Franck VIGNAUD donnant pouvoir à Hélène LORME
Magalie PIAT donnant pouvoir à Christian DUMAS jusqu'à son arrivée à 19h30
Catherine MAIGNAN donnant pouvoir à Arnaud JEAN jusqu'à son arrivée à 19h40
Baptiste JAUNEAU donnant pouvoir à Hélyette SALAÛN
Jean-Louis TOURET donnant pouvoir à Claude FLEURY
Roselyne RAVARD donnant pouvoir à Sylvie SIGOT

Absents :

Début de la séance : 19h15

Fin de la séance : 22h15

Secrétaire : Jenny OLLIVIER



FINANCES

DL.15.051. Approbation du Budget Supplémentaire 2015- Eau

Christian DUMAS expose :

Le budget supplémentaire se décompose comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 735 976,92 €.
La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 581 281,43 € compte tenu des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011- Charges à caractère général

Ce chapitre est augmenté de 118 976,92 €

Compte 6042 : prestation de service + 1 000,00 €
Compte 6063 : Fournitures d'entretien + 5 000,00 €
Compte 6066 : carburant + 2 000,00 €
Compte 611 : Services extérieurs + 100 476,92 €
Compte 6135 : locations + 1 000,00 €
Compte 61551 : entretien du matériel roulant + 3 000,00 €
Compte 6156 : maintenance + 500,00 €
Compte 627 : services bancaires et assimilés : + 500,00 €
Compte 6358 : autres droits + 500,00 €
Compte 6371 : Redevance prélèvement d'eau + 5 000,00 €

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante

Il convient d'ajuster ce chapitre de 2000,00 €.

Chapitre 66- Charges financières

Il convient d'ajuster ce chapitre de 3 000,00 €.

022- Dépenses imprévues + 59 500,00 €

Chapitre 023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il convient d'abonder ce chapitre pour 520 000,00 €

Chapitre 042- Dotation aux amortissements + 31 000,00 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 002- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

La reprise de l'excédent 2014 est de 735 976,92 €

Dépenses d'investissement

Le total du projet du budget supplémentaire pour 2015 s'élèverait à 581 281,43 €, compte tenu des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Chapitre 23- Immobilisation en cours

543 890,43 € seront affectés pour divers travaux sur le réseau d'eau et 7 000,00 € à la sécurisation du dôme du réservoir des Guettes

16 – Remboursement d'emprunt + 5 000,00 €

Restes à réaliser : 25 391,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement + 520 000,00 €

Chapitre 042- dotations aux amortissements + 31 000,00 €

* *Annexe 16 : synthèse budgétaire BS 2015 Eau*

Après avis favorable de la Commission Générale du 22 juin 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au budget supplémentaire du service de l'Eau.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour et 5 absentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Patricia MARTIN, Bernard HOUZEAU), le budget supplémentaire 2015 du service de l'eau d'Ingré.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 2 juillet 2015

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **03 JUL. 2015**
et publication ou notification le : **03 JUL. 2015**

